

Assurances

Agenda

1. Le Groupe Assurances de l'AIACE international
2. Pourquoi et dans quel domaine s'assurer ?
3. Comment bien gérer son assurance Hospitalisation
4. Comment bien gérer son assurance Accident

Le groupe Assurances de l'AIACE

- le groupe Assurances de l'AIACE a pour objectif de **conseiller les pensionnés ou futurs pensionnés** dans le domaine des assurances pour ce qui concerne les assurances complémentaires santé, notamment les assurances de Cigna
 - Nous sommes indépendants de Cigna
 - Nous veillons au bon fonctionnement des polices Cigna
- Ce que **nous conseillons**, pour une couverture optimale, est d'avoir:
 - (1) une assurance complémentaire hospitalisation pour maladie;
 - (2) l'assurance complémentaire accident qui vise à remplacer celle garantie aux actifs par l'Article 73 du statut;
 - (3) une assurance voyage
- Onglet assurances du site web de l'AIACE [Assurances | AIACE International](#)
- Email dédié "aiace.assurances@gmail.com"

Pourquoi les retraités doivent-ils s'assurer ?

1. En prenant votre retraite, **vous perdez l'assurance accident** statutaire, réservée au personnel actif (Article 73 du statut)
2. **le RCAM rembourse à 80%/85% mais 51 traitements avec un plafond**,
 - Le RCAM peut limiter ses remboursements en cas d'excessivité des frais médicaux, notamment dans les pays à médecine chère (USA, Suisse, ...)
 - La reconnaissance de maladie grave (entraînant un remboursement à 100%) n'est pas générale suit les plafonds et est le plus souvent limitée dans le temps
 - Si le reste à charge du RCAM est supérieur à une demi pension mensuelle sur un an, le RCAM peut compléter à 90 ou 100% suivant certaines conditions - Art. 72§3 du statut, appelé mesure spéciale, nécessite une procédure administrative longue
3. **le RCAM ne rembourse pas** les frais de rapatriement, les frais de voyage d'un proche ou les opérations de recherche et de sauvetage

L'AIACE a conclu avec Cigna 2 contrats d'assurance complémentaires au RCAM adaptés aux besoins des retraités

- Une **assurance Hospitalisation** qui permet aux anciens fonctionnaires et agents de couvrir les frais médicaux dus à une hospitalisation et/ou une intervention chirurgicale et qui restent à leur charge après intervention du RCAM
- Une **assurance Accident**, qui offre une couverture « accident » (remboursement des frais médicaux, fourniture d'un capital en cas d'invalidité ou de décès) plus ou moins équivalente à celle prévue par le Statut pour les actifs

L'assurance Hospitalisation de Cigna (1/2)

- Réservée aux retraités (et au personnel en invalidité) des Institutions, à leurs conjoints et leurs enfants.
- Possibilité de souscrire **jusqu'au 69^{ème} anniversaire** (le conjoint peut être plus âgé)
- Souscription conditionnée par un **questionnaire médical** (Possibilité d'exclusion de certaines pathologies ou de refus)
- **Couverture mondiale** sans limitation hors UE/EEE
- Cette assurance «Gros Risques» concerne les hospitalisations en chambre individuelle, les interventions chirurgicales et les frais encourus dans les délais **de 2 mois avant et de 6 mois après cette hospitalisation** nécessitée par une maladie ou par un accident si l'extension accident est souscrite (y compris les prothèses et matériel médical). La clinique d'un jour est couverte. Le reste à charge sur frais en centre de revalidation médicalisés sont couverts mais les frais de cures sont exclus.
- les remboursements sont de **100% de la différence entre la dépense et le remboursement RCAM**. Toutefois, ces remboursements se limitent au montant du remboursement RCAM si ce dernier est inférieur à 50% (par exemple pour les pays à médecine chère)

L'assurance Hospitalisation de Cigna (2/2)

- Primes annuelles 2025

	Maladie	Maladie et Accidents	Enfants (<26)
Sans franchise	€328,90	€369,47	€65,82/73,92
Avec franchise de 100€/an	€286,55	€321,92	€57,34/64,42

- Les primes sont indexées annuellement sur l'indice Eurostat des dépenses de santé
- Une révision des primes peut être demandée sur base d'un reporting de l'évolution des dépenses et des recettes après accord de l'AIACE
- Remarque : Pour les fonctionnaires et agents encore en activité, l'assurance HospiSafe d'Allianz, proposée dans le cadre d'un contrat cadre d'Afiliatys constitue une excellente alternative à l'assurance Hospitalisation de Cigna

L'assurance Hospitalisation - Points d'attention

- aucune clause du contrat n'autorise l'assureur à refuser des dépenses qui seraient jugées inutiles ou pour excessivité par son médecin conseil
- Attention : c'est une assurance complémentaire au RCAM : Cigna ne remboursera que les dépenses acceptées par le RCAM (ex du thermomètre)
- Les frais médicaux engagés 2 mois avant et 6 mois après l'hospitalisation sont remboursables mais il faut bien mettre en évidence le lien avec l'hospitalisation
- le montant du remboursement fait par CIGNA ne peut excéder celui effectué par le RCAM

	Cas 1	Cas 2
Total des frais médicaux exposés	2.000	2.000
Remboursé par le RCAM	1.200	900
Remboursé par Cigna	800	900
Reste à charge assuré	0	200

Assurance Hospitalisation - Procédure de remboursement

1. Préparez les justificatifs suivants:
 - décompte du RCAM;
 - copie des factures des soins ambulatoires engagés 2 mois avant et 6 mois après l'hospitalisation ainsi que des factures d'hospitalisation.
2. Téléchargez le [formulaire de demande de remboursement de Cigna](#)
3. Remplissez-le et signez.
En cas de changement de vos coordonnées bancaires, veuillez remplir la section 'Paieement' du formulaire.
4. Envoyez votre demande de remboursement accompagnée de tous les justificatifs:
 - en ligne: rendez-vous sur vos [pages web personnelles sur le site de Cigna](#)
 - par e-mail à claims082@eurprivileges.com
 - **Attention** : Pour le contrat EurPrivilèges (BCVR 8672), l'adresse est différente
 - par courrier à: Cigna, Plantin en Moretuslei 299, 2140, Anvers

Attention : Compte-tenu des risques de perte de courrier, procéder à un envoi recommandé
- 5. Vous pouvez consultez vos décomptes de remboursement Cigna en ligne sur vos [pages web personnelles](#) (après activation du service).

L'assurance Accident de Cigna

- Réservée aux retraités (et au personnel en invalidité) des Institutions et à leurs conjoints
- Possibilité de souscrire **jusqu'au 80ème anniversaire**
- Pas de questionnaire médical
- **Couverture mondiale**
- Elle donne une **complémentarité de 100% par rapport au RCAM**, sans plafond, pour les remboursements de soins nécessités par l'accident (hospitalisation, visites médicales, kiné, médicaments, ...) et sans limite dans le temps
- Toutefois **le médecin-conseil indépendant peut réduire ou refuser le remboursement** de frais « anormalement élevés ou dépourvus d'utilité »

L'assurance Accident : Indemnités et primes

- La police prévoit le versement d'un capital invalidité (partielle ou totale) ou d'un capital décès suivant trois formules au choix avec ou sans franchise de 5% .
- Les primes sont déduites de la pension par le PMO. Un impôt de 9,25% doit être ajouté aux primes mentionnées ci-dessous.

	Formule A	Formule B	Formule C
Indemnité Invalidité totale	4 X pension annuelle	6 X pension annuelle	8 X pension annuelle
Indemnité Décès	2,3 X pension annuelle	3,5 X pension annuelle	5 X pension annuelle
Prime sans franchise	0,55% pension annuelle	0,80% pension annuelle	1,06% pension annuelle
Prime avec franchise de 5%	0,47% pension annuelle	0,68% pension annuelle	0,91% pension annuelle

Assurance Accident – Points d'attention (1/2)

- Déclaration à Cigna obligatoire dans les 15 jours
- Cause uniquement extérieure et non physiologique
- Accident thérapeutique : difficile à prouver
- Exclusion : Suicide , ivresse, participation à des rixes, certain sports
- Dans vos déclarations RCAM, il est important d'isoler les frais liés à un accident au risque de se voir refuser le remboursement lié au décompte dans sa totalité par Cigna

Assurance Accident – Points d'attention (2/2)

- Le médecin-conseil indépendant peut réduire ou refuser le remboursement de frais « anormalement élevés ou dépourvus d'utilité »
- Les indemnités d'invalidité sont fixées par le médecin Conseil en fonction du barème européen d'évaluation des invalidités permanentes
- En cas de désaccord avec le médecin conseil, possibilité de demander la création d'une commission médicale ou de faire appel à un expert unique

En tout état de cause, n'hésitez pas à contacter le Groupe Assurances

Assurance Accident – Que faire en cas d'accident

1. Envoyez la **déclaration d'accident** et le certificat médical **dans les quinze jours** suivant votre accident à benefits@cigna.com

ou par courrier à: Cigna, Plantin en Moretuslei 299, 2140 Anvers

Attention : Compte-tenu des risques de perte de votre courrier, nous vous conseillons de procéder à un envoi recommandé

2. Dès que Cigna vous aura informé de l'acceptation de votre dossier d'accident, vous pourrez leur envoyer le décompte du RCAM et une copie des factures à la même adresse électronique benefits@cigna.com (ou par courrier) Nous vous conseillons de faire des photocopies des factures avant de les transmettre au RCAM. en mentionnant la référence de votre dossier accident.

Vous recevrez une notification de Cigna dès que le remboursement aura été effectué.

Assurance Voyage et Rapatriement

- ***COUVERTURE ?***

- ✓ frais de recherche et de sauvetage
- ✓ rapatriement médical et retour anticipé
- ✓ frais médicaux à hauteur de 1.000.000 euro (pour les soins sur place)

- ***COMMENT ?***

- peut être partie du package de voyage offert par l'agence de voyage, ou de votre contrat de carte de crédit
- peut être souscrite par vous-même dans une compagnie de votre choix, ceci pour un voyage spécifique ou bien opter pour une couverture annuelle.
- pour les fonctionnaires et agents encore en activité, Afiliatys offre la possibilité de souscrire une telle assurance sur une base annuelle avec comme prestataire Europ Assistance. Etant collective, cette offre est moins onéreuse que si vous la preniez à titre individuel chez Europ Assistance.

Assurances Cigna – Perspectives d'évolution

- A court terme
 - Intégrer les enfants des retraités
 - Intégrer dans notre contrat Hospitalisation (BCVR 8673) les assurés retraités du contrat EurPrivilèges de Cigna (BCVR 8672)
 - Proposer un contrat Europ Assistance à l'instar de celui proposé par Afiliatys pour les actifs
- Potentielles
 - 100% de remboursement sur le contrat Hospitalisation
 - Package Assurance Accident / Assurance Hospitalisation sans questionnaire médical

Conclusion

- Ce que **nous conseillons**, pour une couverture optimale, est d'avoir:
 - (1) une assurance complémentaire hospitalisation pour maladie;
 - (2) l'assurance complémentaire accident qui vise à remplacer celle garantie aux actifs par l'Article 73 du statut;
 - (3) une assurance voyage
- Pour vous affilier aux polices Cigna
 - Envoyer les demandes et les documents à info@eurprivileges.com
 - Pour l'assurance Hospitalisation
 - Le formulaire de demande
 - Le questionnaire médical complété par vous-même
 - Le formulaire SEPA pour les domiciliations
 - Pour l'assurance accident
 - Le formulaire de demande